

Après que M. McLaren eut repris son siège, M. MacPherson, de St. Jean, Q., attira l'attention sur la violation par plusieurs compagnies de chemins de fer, des règlements relatifs au tarif sur les voies ferrées. Il recommanda, à ce sujet, une résolution qui fut unanimement adoptée.

M. R. Marshall, de St. Jean, N. B. introduisit la question de la marine canadienne en rapport avec le bill de M. Plim-soll, auquel il s'objecta vivement dans un long mémoire qu'il soumit à la convention.

Il termina en proposant de donner instruction au Conseil de préparer une adresse au gouverneur général pour lui demander d'intervenir et d'empêcher toute législation anglaise préjudiciable aux intérêts de la marine canadienne.

La motion fut adoptée après un discours dans lequel M. Dow, de Buffalo, se plaignit de la mauvaise construction des navires, qui n'offrent plus la même sécurité qu'autrefois.

Sur motion de M. Harty, un comité fut chargé d'étudier les rapports des chambres de Commerce de Kingston et de Toronto sur les meilleurs moyens de protéger la vie des passagers à bord des bateaux à vapeur voyageant dans les eaux intérieures.

M. MacPherson, St. Jean, Q., introduisit une résolution favorisant une réduction des honoraires des consuls, spécialement en faveur des navires qui voyagent sur le lac Champlain.

Toute la séance de l'après-midi a été consacrée à une discussion approfondie de la question du tarif.

M. MacPherson, de St. Jean, Q. ouvrit la discussion en disant que la protection actuelle est suffisante pour les manufactures, mais qu'il conviendrait de l'établir pour les produits agricoles.

Il termina en proposant la résolution suivante, secondé par M. R. Mitchel, de Montréal :

Qu'un droit de 15 p 100 est juste et raisonnable ; qu'aucun dérangement du tarif actuel n'est désirable ; mais que si une révision avait lieu, il conviendrait de donner une attention particulière aux intérêts de l'Agriculture.

M. Gillespie, de Toronto proposa en amendement :

Qu'il est de l'intérêt de la Puissance d'encourager les manufactures, afin d'offrir du travail au surplus de notre population ; qu'un tarif de 20 à la place de 15 p 100 est nécessaire, afin d'accorder aux diverses industries une protection suffisante.

M. Gillespie prétendit que beaucoup de nouvelles industries surgiraient si le tarif était plus élevé. Actuellement notre

marché est inondé du surplus de la production des anglais et des américains. Les cultivateurs y trouveraient leur intérêt.

M. Cowan, d'Oshawa, seconda la résolution et cita en faveur de la protection l'exemple de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

Le major Walker, de London proposa en amendement à l'amendement de M. Gillespie, la résolution suivante :

Que cette Chambre approuve le principe d'une protection incidente de 15 p 100 en faveur des manufactures indigènes, et est d'opinion que dans l'éventualité d'une nécessité d'augmenter le revenu, il devrait être prélevé au moyen d'une augmentation des droits sur les articles de luxe et non sur ceux de première nécessité ; et que cette Chambre est encore d'opinion que la permanence de la politique fiscale du pays importe également à son commerce et à ses manufactures.

M. Walker dit qu'au point de vue des consommateurs, un droit de 15 p. 100 est suffisant. Il y a danger à trop protéger les manufactures, et comme industriel il est satisfait de l'état des choses actuel et ne veut point de changement.

La discussion fut continuée par MM. Robinson, Oille, Brown, White, Spratt, Fairweather, Dougall, Nelson, Darling, Larke, O'Gilvie, Fox, Garneau, Drummond, McLennan, Jones, Thompson, Turner et autre.

Les orateurs pour la plupart se prononcèrent énergiquement en faveur d'une protection plus élevée, et démontrèrent qu'une politique d'immigration ne saurait réussir que si le pays est prêt à offrir de l'emploi à ceux qu'il enduit à quitter l'Europe pour venir s'établir au milieu de nous. Or l'industrie subit une très forte dépression grand nombre de fabriques sont fermées, et la production industrielle, au lieu d'augmenter diminue tandis que nos importations augmentent toujours.

Finalement, l'amendement de M. Walker fut rejeté par 34 voix contre 20.

M. White proposa alors l'amendement suivant :

Que par suite des grandes obligations assumées par la Puissance et du fait que durant le premier semestre de l'année fiscale courante, les dépenses ont excédé considérablement le revenu, est probable que quelque révision du tarif sera nécessaire à la prochaine session du Parlement Canadien. Il soit résolu que dans l'opinion de cette chambre le principe de la protection des intérêts manufacturiers soit la base de cette révision du tarif, en tant qu'il serait d'accord avec les besoins du commerce et ceux du revenu public.

Cette proposition fut adoptée par 42 voix contre 12, et la chambre s'ajourna.

Le premier ministre et la plupart de ses collègues, ainsi que MM. Tupper, et Mitchel assistaient à cette séance.

Séance de Jeudi, 26 février 1874.

A la séance du matin, M. Brown, d'Hamilton amena sur le tapis la question de la construction d'un canal au Sault Ste. Marie, qu'il représenta comme une nécessité nationale depuis que les américains ont refusé passage sur leur territoire aux troupes canadiennes expédiées à la Rivière-Rouge.

M. McLennan dit que beaucoup de gens trouvaient que le Canada allait trop vite dans la voie des dépenses. Il ne faut pas oublier que les questions doivent être discutées au point de vue commercial seulement.

Le canal actuel est pleinement suffisant. Il proposa que la motion reste sur la table. Après des discours de MM. Walker, Howland et Neelon, l'amendement fut rejeté par 27 voix contre 21 et la motion principale adoptée sur la même division.

M. White lut un mémoire sur la responsabilité des actionnaires des banques pour le double de leur capital souscrit et demanda le rappel de cette clause de la loi.

M. Waterman, de Petrolia, introduisit une résolution en faveur de l'abolition du droit d'accise sur la fabrication et la vente de l'huile de pétrole. Si, dit-il, ce soulagement n'est pas accordé, l'exportation s'arrêtera et l'exploitation des puits sera abandonnée.

La motion fut adoptée sans opposition.

M. A. Robertson proposa une motion en faveur de l'uniformité de l'examen des marchandises dans les divers ports d'entrée de la Puissance. Cette formalité est rigoureuse à Montréal et nulle dans beaucoup d'autres endroits.

MM. Darling, Turner, Elliot, Garneau, Gillespie et Robertson, se plaignirent vivement de l'état de choses actuel et la motion fut adoptée à l'unanimité.

M. Young, de Toronto, amena sur le tapis la question de l'inspection de la farine et du grain.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. O'Gilvie, toute la question des inspections fut référée à un comité spécial.

M. O'Gilvie fit passer une résolution en faveur de l'établissement graduel du système décimal.

M. Thompson, de Toronto, proposa le rappel de la loi du timbre, et il prétendit qu'elle est vexatoire et peu productive. MM. Joseph et Wood s'y opposèrent, et la